**REGLEMENT**

**TRAIL 2023**

***ORGANISATION :***

L’ALBS ATHLETISME organise le 14 juillet 2023 à BOURG SUR GIRONDE en collaboration avec le VTT GAURIAC et en partenariat avec le Syndicat Viticole des Côtes de Bourg le 7ème SPICYBIKE ‘N TRAIL des Côtes de Bourg. Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l’organisateur de document en cours de validité à la date de la manifestation :

• d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass’ J’aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

• ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

o Fédération des clubs de la défense (FCD),

o Fédération française du sport adapté (FFSA),

o Fédération française handisport (FFH),

o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

o Fédération sportive des ASPTT,

o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),

o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),

o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

• ou pour les majeurs et non licenciés d'un certificat médical obligatoire d’absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d’un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

L’organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l’original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l’athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

# DISTANCES

**DISTANCES MAXIMALES** :

Les distances maximales doivent intégrer la notion de km effort (majoration d’un km par dénivelé positif de 100m)

Dénivelé positif de : 216 m pour le 13km. Ce qui correspond à 13km + 2km16 =15km160.

En tenant compte de la notion de km effort le trail sera donc autorisé à partir de la catégorie Junior (2004/2005).

Les marcheurs utilisent le même parcours que le trail de 13km.

Les enfants de moins de 16 ans pourront faire le 13km en marchant sous la responsabilité parentale.

***TARIFS***

Trail 13km : 15€ par internet et 17€ sur place

Randonnée 13km : 10€ par internet et 12€ sur place.

# DEPARTS

Trail 13km : 9h30

Randonnée Pédestre 13km : 9H35

***RENSEIGNEMENTS :***

Pour tous renseignements, écrire ou téléphoner à : ALBS ATHLETISME, 13 route de Royan 33390 EYRANS au 06.20.31.67.95. Sur le site : [http://www.albs.fr](http://www.albs.fr/)

***INSCRIPTIONS :***

Afin de faciliter le traitement informatique, le comité d’organisation souhaite recevoir les engagements dernier délai pour le mercredi 12 juillet 2023 à 23H59.

***DOSSARDS :***

Chaque concurrent doit obligatoirement mettre son dossard sur la poitrine. Tout athlète franchissant la ligne d’arrivée sans dossard ne sera pas pris en compte.

Le retrait des dossards se fera à la Citadelle de Bourg le 13 juillet de 16h00 à 19h30 ou le jour de l’épreuve à partir de 7h00 et 30mn avant le départ de chaque course. Soit 9h00 pour le trail de 13km et 9h05 pour la randonnée. Possibilité de présenter les documents sur place à la récupération du dossard.

***RESULTATS :***

Les résultats seront affichés au plus tard 30 minutes après l’arrivée du dernier concurrent de chaque course et sur les sites internet (FFA, Jogphoto33).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle,fr),

***ACCES :***

Direction Paris après le pont d’Aquitaine. Prendre la sortie 40b direction ST ANDRE DE CUBZAC. Suivre la direction BOURG.

Le départ et l’arrivée de la course se déroulent depuis le parc de la citadelle.

***DROIT A L’IMAGE :***

Le club se réserve le droit d’exploitation les éventuelles images prises lors de la manifestation, sous quelque forme que ce soit.

***PARKING :***

Possibilité de parking au parc l’Esconge.

***VESTIAIRES – DOUCHES :***

Vestiaires, douches et toilettes seront mis à la disposition des concurrents au camping.

***SECOURS :***

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l’arrivée.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement, en particulier pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres, des organisateurs ou des médecins.

***RESTAURATION :***

Buvette. Sandwichs et grillades, sur place.

***RAVITAILLEMENT***

Plusieurs postes de ravitaillement vous seront proposés sur le parcours.

2 sur le 13km plus à l’arrivée.

***PARCOURS***

**Comme en 2019** : Départ et Arrivée dans le parc de la citadelle.

Les circuits empruntent la route et les chemins de vigne. Balisés par des flèches et de la rubalise. Les croisements dangereux seront sécurisés par les bénévoles de l’ALBS.

Les autres croisements seront signalés mais à charge aux coureurs de s’auto sécuriser.

***RECOMPENSES***

1 bouteille des Côtes de Bourg à chaque participant et un verre de bière à chaque concurrent. Lots pour les trois premiers et trois premières au scratch du trail ainsi qu’aux premiers de chaque catégorie masculins et féminins de junior à Master 10. Pas de bouteille aux mineurs.

Pour votre hébergement, L’Office du Tourisme de BOURG SUR GIRONDE est à votre disposition pour tous renseignements au 05-57-68-31-76 ou www.tourisme.bourg-en-gironde.fr/

***RETRACTION***

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non- participation.

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l’identité devra être précisée lors du retrait.

***ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT***

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.